



Lettre mensuelle d'information N°16 - Mai 2022

Informations communales

ZOOM sur l'interdiction de l'emploi du feu

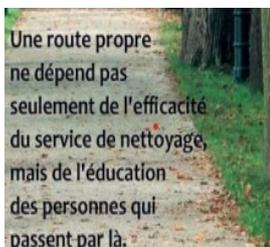


La menace de sécheresse en ce début d'année 2022 est déjà d'actualité. A l'approche de la belle saison, il est extrêmement important de revenir sur la réglementation relative à l'emploi du feu dans notre département. Le **brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers est interdit toute l'année**. Et par arrêté préfectoral du 09 juillet 2013, **il est STRICTEMENT INTERDIT de procéder, sans autorisation, à un écobuage ou une incinération de végétaux, à moins de 200 m des bois et forêts, landes entre le 1^{er} mars et le 15 octobre de chaque année**.

Les végétaux coupés issus de parcs et de jardins (déchets verts) sont considérés comme des déchets ménagers. Les déchets de tonte, les feuilles sèches, l'élagage d'une haie, ... sont concernés par cette interdiction permanente. Toutefois, des dérogations à cette règle peuvent être accordées pour les propriétaires et leurs ayants droits pour les végétaux coupés ou sur pieds brûlés dans le cadre d'une activité agricole ou forestière. Cela ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur du feu en cas de propagation du feu vers d'autres propriétés.

Peut-on faire un barbecue ? Ces dispositions ne s'appliquent pas à l'emploi du feu DANS DES FOYERS SPECIALEMENT AMENAGES attenants aux habitations. **Des solutions alternatives existent**, faisant de ces déchets une richesse pour le sol, comme la décomposition naturelle sur place, le broyage (possibilité de louer un broyeur à la mairie) ou la déchetterie.

Journée Écocitoyenne du samedi 9 avril 2022



Pour cette seconde édition, les volontaires inscrits sont venus arpenter les bords des routes et des chemins balisés pour l'occasion par le club VTT Saint-Jouvent afin de les nettoyer de leurs déchets.

Le département ainsi que le SYDED nous ont accompagnés en nous dotant de gilets de sécurités, de gants, de pinces et de sacs.



Le jour du muguet

On se demande parfois quel est le lien entre la fête du travail et la traditionnelle vente de muguet. En réalité il n'y en a pas, cette tradition remonte à l'année 1561, quand le roi Charles IX décida d'en offrir à toutes les dames de la cour. Comme il en avait reçu à cette même date, l'idée lui plût et c'est lui qui lança cette [bonne] habitude. Mais revenons à la vente du muguet en ce premier jour de mai : elle bénéficie de dérogations particulières qui autorisent tout un chacun à aller vendre sa production sur le trottoir sans avoir à acquitter de taxes.

Rénovation énergétique école maternelle

Nos bâtiments sont anciens et aucun n'a bénéficié d'une isolation thermique. Les tuiles sont posées directement sur la charpente. Les travaux d'isolation sur les deux ailes de l'école maternelle

étaient donc devenus indispensables d'autant que les coûts de l'énergie vont subir des augmentations importantes et durables. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de l'opération France Relance par 2 artisans jouventiens : merci à Brique et bois et SCM de s'être mobilisés pour les terminer pendant les vacances de printemps !



Les prévisions de mai

Le 4L Trophy, c'est une course dans le désert marocain, avec un but humanitaire. Charlène et Coraline vont amener de la nourriture, des affaires scolaires et sportives, aux enfants qui vivent dans le Sud du Maroc. Suivez les du 5 au 15 mai sur leur page Facebook : Les aventurières en 4L – 4L Trophy 2022.



Le 9 mai, c'est la journée de l'EUROPE

Elle est célébrée dans les États membres de l'Union européenne pour commémorer la Déclaration Schuman du 9 mai 1950 ; ce discours, prononcé avant la naissance de la Communauté économique européenne, est considéré comme le texte fondateur de l'Union.



Soirée Cinéma, « Le Temps des secrets »

En 1905, Marcel Pagnol entame ses dernières vacances d'été avant le lycée et retourne en Provence, en France. Ce qui commence comme un été d'aventures enfantines se transforme en un été de premier amour. Alors n'hésitez pas à en parler autour de vous et à inviter vos amis, vos voisins, votre famille...



ELECTIONS LÉGISLATIVES des 12 et 19 juin 2022

04 mai 2022 : date limite d'inscription sur les listes électorales par voie dématérialisée

06 mai 2022 : date limite d'inscription sur les listes électorales en mairie ou par courrier

Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez donner procuration à la personne de votre choix :

- **demande en ligne** sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr>, à valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie,
- en se rendant directement dans un **commissariat de police**, dans une **brigade de gendarmerie** ou au **Tribunal judiciaire** ou **de proximité** où l'électeur remplit un formulaire.

Agenda sous réserve du protocole sanitaire en vigueur

- Dimanche 1^{er} mai :** - fête du travail et fête du muguet
- matin marché mensuel avec opération troc de plants
- à 14h15 : thé dansant organisé par le Comité des Fêtes
- Mercredi 4 mai:** - PIMMS Mobile sur le parking de la salle polyvalente de 14h00 à 16h30
- Vendredi 6 mai:** - présence OC mobile sur le parking de la salle polyvalente de 9h00 à 17h30
- date limite d'inscription sur les listes électorales en mairie
- Dimanche 8 mai :** - commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 devant le Monument aux morts avec participation des enfants du CME
- 25^{ème} Jouvencienne : 4 circuits V.T.T + 1 circuit pédestre organisé par le club VTT
- Jeudi 12 mai :** conseil municipal salle polyvalente à 19h
- Jeudi 19 mai :** - présence OC mobile sur le parking de la salle Polyvalente de 9h00 à 17h30
- PIMMS Mobile sur le parking de la salle polyvalente de 14h00 à 16h30
- atelier RELAX au DOJO de 18h15 à 19h15
- conseil communautaire à Saint Léger la Montagne à 18h
- soirée cinéma à la salle Polyvalente à 20h30: « Le temps des secrets »
- Dimanche 22 mai** repas organisé par le club de pétanque Chamboul'tout
- Jeudi 26 mai et vendredi 27 mai :** pont de l'Ascension - pas d'école
- Dimanche 29 mai :** fête des mères - à 14h15, thé dansant organisé par le Comité des Fêtes

Téléphone mairie : 05 55 75 81 01

mail : contact@saintjouvent.com

Site internet : www.saintjouvent.com



www.facebook.com/StJouvent